

Présentation des Bourses aux projets

Afin d'être au plus proche des besoins des acteurs de la Solidarité, nous avons souhaité reconduire la bourse aux projets d'HUMANIS afin de soutenir des projets de solidarités de nos associations membres.

La Bourse aux projets sera d'un montant global de **15 300€** réparti en plusieurs lots :

- Bourses Solidaires des associations : **3 associations membres soutiendront des projets : 4 500€**
- Bourses HUMANIS : **10 000€**
- Bourse Services HUMANIS : **prestation pour l'un des packs services équivalent à 800€**

Ces bourses constitueront pour les lauréats **une base de cofinancement qui facilitera l'engagement** d'autres bailleurs de fonds à leurs côtés.

Les bourses HUMANIS et Solidaires

Ces bourses ont vocation à soutenir financièrement des micro-projets menés par les associations membres du Collectif HUMANIS. **Elles sont une base de cofinancement.**

HUMANIS souhaite encourager les associations du Collectif en proposant **4 lots d'une valeur totale de 10 000€** (montants répartis comme suit : 3000€, 3000€, 2000€ et 2000€). Ces lots sont issus des bénéficiaires du projet Soupe étoilée.

Trois associations du Collectif – **AGIRabcd, A l'eau GEMEAU Solidarité, Réagir Ensemble**, soutiennent des projets à hauteur de **4 500 € à travers des bourses solidaires** (montant réparti comme suit : 1000€, 2000€ et 1500€).

Ces associations participent au jury qui déterminera les lauréats.

La bourse Services

Comme l'année précédente, HUMANIS propose en outre une **bourse Services HUMANIS**. Les associations ont également besoin de soutien opérationnel en France pour développer au mieux leurs projets dans leur zone d'intervention.

C'est dans ce cadre qu'HUMANIS met en place une bourse d'une valeur de **800 euros** permettant l'accès à différents packs de services proposés par notre chantier d'insertion. Les associations candidates pourront faire le choix, selon leurs besoins, parmi les packs suivants :

- Pack du pôle Numérique : création d'un site internet, création de supports de communication (brochure, affiche, roll-up, ...) *hors frais d'impression, maintenance et hébergement si site internet*
- Pack du pôle Logistique : mise à disposition d'un box de stockage de 6 ou 9m² pour un an ou devis pour une demande personnalisée possible
- Pack du pôle Revalorisation : ordinateur(s), initiations à l'informatique.

L'association expliquera son choix en fonction de ses besoins dans le dossier de candidature.

La Bourse Services devra être finalisée dans les 12 mois suivant la remise des prix aux associations lauréates.

Le calendrier précis de réalisation du projet sera défini en lien avec le pôle numérique d'HUMANIS pour le pack numérique.

La présentation devant le jury

Une première pré-sélection des projets sera réalisée suivant les critères de recevabilité et une convocation sera adressée aux associations retenues pour une présentation devant le jury. La présentation sera courte : 10 minutes maximum, suivie d'un temps d'échange de 10 minutes.

Règlement

1. Objectif

La « Bourse aux Projets » du Collectif HUMANIS permet de soutenir les projets des associations membres du Collectif réalisés dans les champs suivants :

- **Culture,**
- **Eau et assainissement,**
- **Education,**
- **Insertion,**
- **Santé,**
- **Sécurité alimentaire**

2. Critères de recevabilité

- L'association doit être membre du Collectif HUMANIS et à jour de cotisation 2024
- L'association ou sa représentation locale porteur du projet doit être domiciliée en Alsace
- L'association doit participer aux activités proposées par HUMANIS et s'impliquer dans le Collectif
- Les bourses ne peuvent constituer qu'une base de cofinancement
- Le projet doit pouvoir présenter des garanties de pérennité
- Le projet doit être réalisé avec un partenaire de terrain identifié, engagé, dont la compétence est reconnue

Une attention particulière sera portée aux projets menés collectivement par deux ou plusieurs associations membres du Collectif.

3. Dépenses

Dépenses éligibles	Les dépenses liées au projet : <ul style="list-style-type: none">✓ Equipement✓ Logistique✓ Frais de construction✓ Activités du projet (formation, conseil, suivi, évaluation, ...)
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dépenses inéligibles	<ul style="list-style-type: none"> × Parrainage × Frais de fonctionnement de l'association × Frais de mission (transport, hébergement...) × Manifestation ponctuelle × L'impression de documents ne s'inscrit pas dans les services
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Modalités de candidature

Etape 1 :

Déposer le dossier de candidature ci-joint **pour le 14 avril 2024** à l'adresse courriel : bourses@humanis.org.

Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dossier de candidature version électronique ➤ Compte-rendu de la dernière AG de l'association candidate accompagné du bilan financier ➤ Tout document complémentaire qui appuierait le dossier (cofinancement, engagement de partenariat...)
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etape 2 :

Sélection des projets par le jury.

Etape 3 :

Présentation des projets présélectionnés par les responsables des associations candidates ou leurs représentants devant le jury **le 1er juin 2024**.

Etape 4 :

Délibération du jury et sélection des lauréats. Le jury est composé des membres du groupe de travail "Bourses aux projets" et des différents financeurs.

Etape 5 :

Remise des prix : à l'Assemblée Générale du Collectif HUMANIS 2024 (samedi 29 juin 2024).

Le résultat sera notifié au président de l'association candidate.

5. Critères d'examen des projets

- La participation aux activités du Collectif
- Le caractère innovant du projet
- L'impact pour les bénéficiaires
- La cohérence du budget
- Le ou les partenariats
- La pérennité du projet
- Être en adéquation avec les champs définis dans l'objectif 1

6. Engagement

Les projets subventionnés devront **impérativement** faire l'objet d'un **rapport d'exécution (illustré)** et d'un **bilan financier** en avril 2025. Le Collectif HUMANIS n'acceptera pas de nouvelles candidatures à la Bourse aux projets d'HUMANIS tant que ces documents n'auront pas

été remis.

Rappel : Les associations lauréates des précédentes bourses se sont engagées à la même consigne et pourront recandidater à condition d'avoir fourni le rapport d'exécution et le bilan financier du projet lauréat.